

Neuilly, le 4 mars 2015 - 17h45

## Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 mars 2015

Les actionnaires de la Société ARGAN sont invités à participer aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le :

Vendredi 27 mars 2015 à 14 heures 30  
à la Maison des Associations de Neuilly sur Seine - Salle A  
2 bis rue du Château, 92200 Neuilly sur Seine

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et le projet des textes de résolutions a été publié au BALO du 18 février 2015 (bulletin n°21).

L'avis de convocation sera publié au BALO du 9 mars 2015 (bulletin n°29), ainsi qu'au Journal Spécial des Sociétés du 7 mars 2015.

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

Les informations ou documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte peuvent être consultés sur le site Internet d'Argan, à l'adresse suivante : [www.argon.fr](http://www.argon.fr), rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Argan précise que les documents suivants sont librement accessibles et consultables sur son site internet [www.argon.fr](http://www.argon.fr) dans la rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales :

- ◇ le rapport du Directoire sur la gestion de la Société et l'activité du Groupe au cours de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2014,
- ◇ les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2014,
- ◇ les rapports des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2014.

### A propos d'Argan

ARGAN est une foncière française spécialisée en **DÉVELOPPEMENT & LOCATION DE PLATEFORMES LOGISTIQUES PREMIUM** pour des entreprises de premier plan. ARGAN associe la stabilité d'une stratégie claire, mise en œuvre par l'actionnaire majoritaire et portée par une équipe de cadres associés et experts dans leurs spécialités, à la transparence d'une société cotée en Bourse. Détenant un parc d'une cinquantaine de plateformes logistiques **PREMIUM**, totalisant 1,3 million de m<sup>2</sup> fin 2014, ARGAN est un expert global innovant et performant en immobilier logistique.

ARGAN est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 - ARG) et fait partie des indices CAC All-Tradable, CAC All-Share, CAC Mid & Small, CAC Small et de l'indice IEIF SIIC France. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1er juillet 2007.



Plus d'informations sur le groupe ARGAN sur [argon.fr](http://argon.fr)



Francis Albertinelli  
Tél : 01 47 47 05 46  
E-mail : [contact@argon.fr](mailto:contact@argon.fr)

Citigate  
Dewe Rogerson

Agnès Villeret – Relations investisseurs / Audrey Berladyn – Relations presse  
Tél : 01 53 32 78 95 / 84 76 - [agnes.villeret@citigate.fr](mailto:agnes.villeret@citigate.fr)/[audrey.berladyn@citigate.fr](mailto:audrey.berladyn@citigate.fr)